




Risque AT 2011 : recueil des statistiques de sinistralité par regroupements de codes risques pour tous les CTN (note de présentation)

[En cours de rédaction]	<input type="checkbox"/>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>
Version pour validation technique : [Document de travail]	<input type="checkbox"/>	
En cours d'examen pour validation technique : [En cours de validation]	<input type="checkbox"/>	
Validé techniquement : [Validé]	<input checked="" type="checkbox"/>	
Version de référence pour publication : [En vigueur]	<input checked="" type="checkbox"/>	

Etude 2012-170v1  ***novembre 2012***

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
[Direction des Risques Professionnels](#) - Mission Statistiques - PJ / PJ+NS

 CNAMTS / DRP	Risque AT 2011 : recueil des statistiques de sinistralité par regroupements de codes risques pour tous les CTN	2012-170v1
		Page 2 / 10
		2012-11-26

INTRODUCTION

Dans le programme 16 de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) AT-MP 2009-2012, la Branche AT-MP s'était engagée à « mieux partager les résultats des travaux statistiques en diffusant des documents de synthèse généraux ou sectoriels, ou thématiques ». C'est ainsi que dès 2009, la présentation annuelle des statistiques de sinistralité aux Comités Techniques Nationaux (CTN) se trouvait découplée de la présentation des données de tarification, et faisait l'objet d'un document dédié par CTN appelé « livret de sinistralité ».


L'idée principale était de disposer d'un document mettant les données brutes de la dernière année connue, publiées par ailleurs, en perspective des cinq voire dix années précédentes. Le choix était alors fait d'un plan passant en revue les trois grands risques assurés par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels (accidents du travail, de trajet et maladies d'origine professionnelle), et d'une présentation faisant largement appel à des représentations graphiques. Ce tronc commun à tous les CTN n'a pas exclu, certaines années, des focus sur des questions particulières, propres aux CTN, en ce qui concerne les maladies d'origine professionnelle notamment.

Les questions soulevées par les CTN eux-mêmes, comme la politique initiée par la CAT-MP, amènent à proposer sur les éditions 2012 (relatives aux données 2011) certains enrichissements parmi lesquels l'introduction de regroupements de codes risque, intermédiaires entre le CTN et les codes risques qui font l'objet de ce document.



La maille élémentaire d'analyse de la sinistralité AT-MP est le code risque que les caisses régionales affectent à chacune des sections d'établissement des entreprises relevant du régime général. Les quelques 600 codes risque actuellement en vigueur (ils étaient environ 700 il y a cinq ans) sont regroupés selon les neuf CTN définis par un arrêté du 22 décembre 2000.

Jusqu'en 2005, les statistiques de la Branche étaient publiées sur support papier selon des « groupements technologiques » qui étaient environ 150. Cette maille relativement fine restait au plus près des codes risque, tout en limitant le volume de papier nécessaire à la publication des statistiques. La publication électronique permettant de s'affranchir de cette contrainte, les statistiques sont désormais publiées par codes risque. Les anciens groupements technologiques sont tombés en

 CNAMTS / DRP	Risque AT 2011 : recueil des statistiques de sinistralité par regroupements de codes risques pour tous les CTN	2012-170v1
		Page 3 / 10
		2012-11-26

désuétude, les CTN n'éprouvant pas le besoin de maintenir cette nomenclature au fur et à mesure qu'ils restructuraient les codes risque de leur périmètre.

Néanmoins, différents CTN ont pointé à plusieurs reprises les limites d'une présentation globale de leur sinistralité mettant seulement en exergue les quelques numéros de risque sur lesquels il convenait d'attirer leur attention une année donnée. C'est pour répondre à ce besoin qu'il leur est désormais proposé une maille d'analyse intermédiaire, plus synthétique que les anciens groupements technologiques puisqu'elle comporte environ 50 regroupements, tous CTN confondus.

Ces regroupements ont fait l'objet d'une présentation de principe à la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles le 10 octobre 2012, et d'une présentation plus analytique aux Comités Techniques Nationaux dans les livrets de sinistralité 2007-2011.

On trouvera, dans la suite du document :

- le schéma général des regroupements par codes risques (eux-mêmes indexés par un code formé de la lettre du CTN dans lequel ils sont inclus suivi d'un numéro d'ordre non signifiant 01, 02, 03... ;
- un graphique de synthèse de leur sinistralité AT 2011 ;
- et la compilation des brochures sectorielles par CTN,
 - précisant les codes risques qui composent les regroupements,
 - et détaillant les statistiques AT de ces regroupements selon le format usuel des fiches de sinistralité, tel qu'utilisé pour les CTN et les codes risques.

SCHEMA GENERAL DES REGROUPEMENTS DE CODES RISQUES

Tableau 1 : rappel de la liste des Comités Techniques Nationaux (CTN)

CTN	Libellé complet
A	Industries de la métallurgie
B	Industries du bâtiment et des travaux publics
C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication
D	Services, commerces et industries de l'alimentation
E	Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie
F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu
G	Commerce non alimentaire
H	Activités de services I [banques, assurances, administrations...]
I	Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]


 CNAMTS / DRP	Risque AT 2011 : recueil des statistiques de sinistralité par regroupements de codes risques pour tous les CTN	2012-170v1
		Page 4 / 10
		2012-11-26

Figure 1 : schéma des regroupements du CTN A

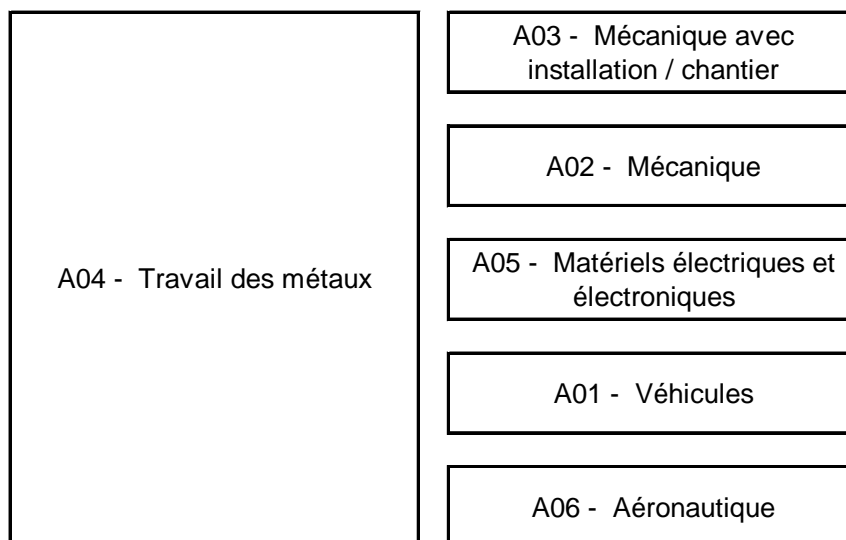


Figure 2 : schéma des regroupements du CTN B

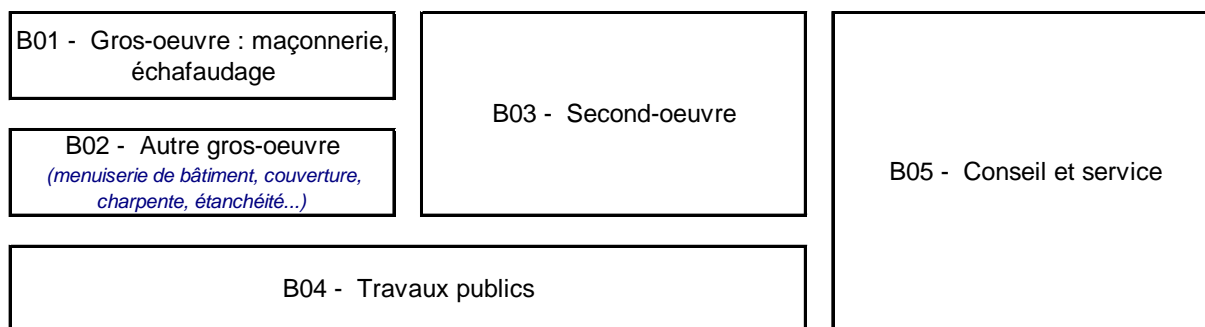
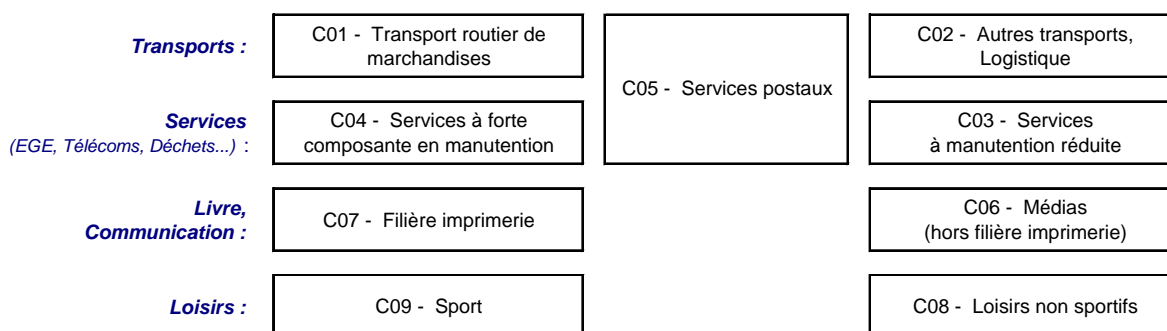


Figure 3 : schéma des regroupements du CTN C




 CNAMTS / DRP	Risque AT 2011 : recueil des statistiques de sinistralité par regroupements de codes risques pour tous les CTN	2012-170v1
		Page 5 / 10
		2012-11-26

Figure 4 : schéma des regroupements du CTN D

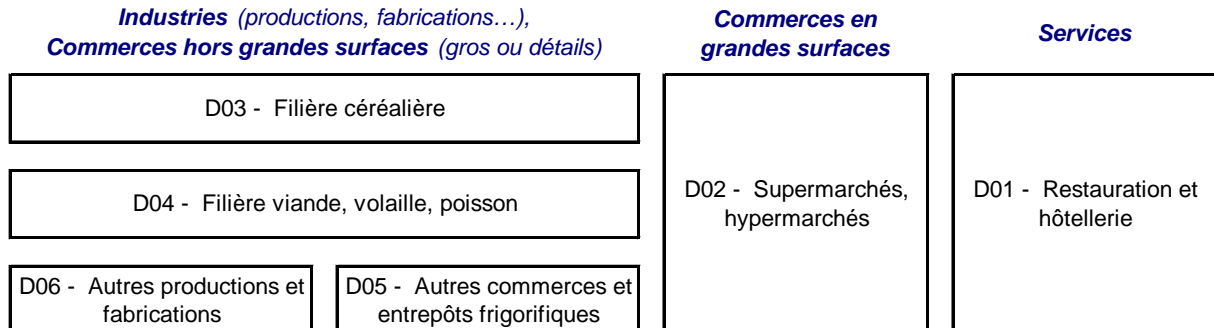


Figure 5 : schéma des regroupements du CTN E

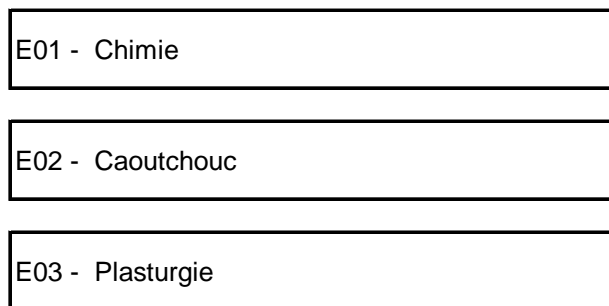
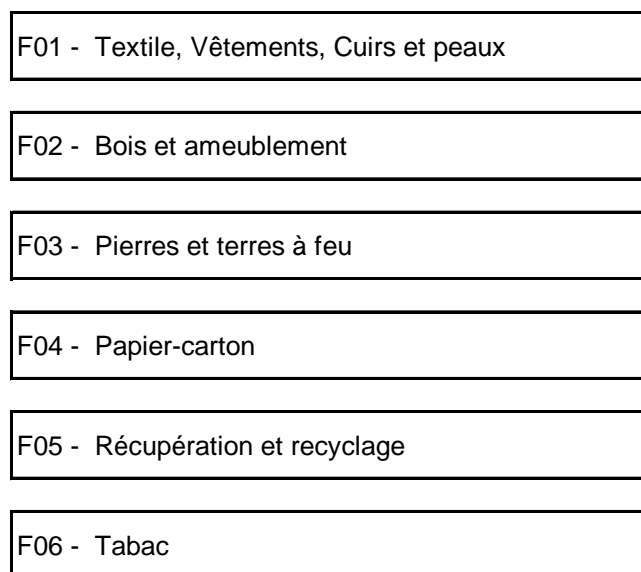


Figure 6 : schéma des regroupements du CTN F




 CNAMTS / DRP	Risque AT 2011 : recueil des statistiques de sinistralité par regroupements de codes risques pour tous les CTN	2012-170v1
		Page 6 / 10
		2012-11-26

Figure 7 : schéma des regroupements du CTN G

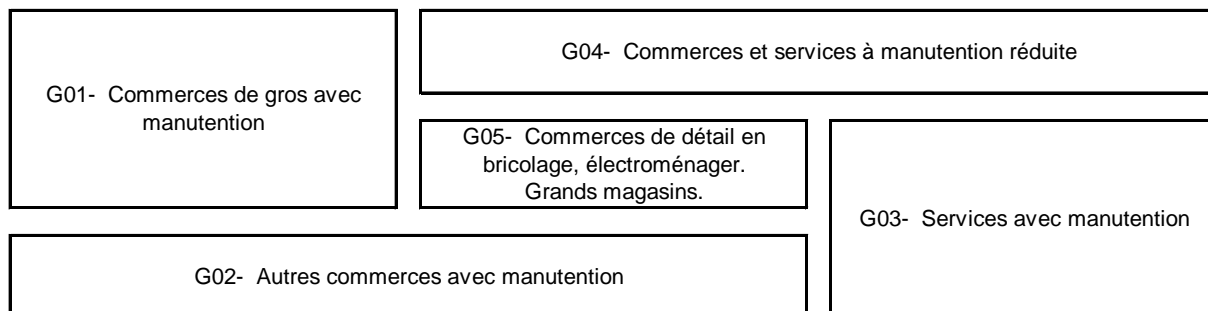
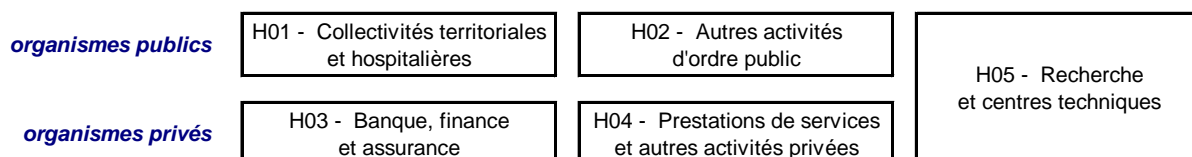
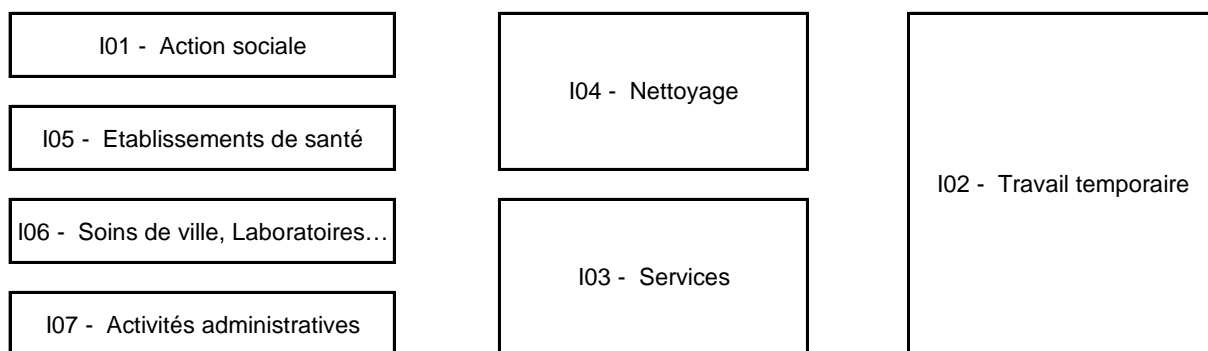


Figure 8 : schéma des regroupements du CTN H



(* Note : les établissements de soins privés relèvent du CTN I- Services II

Figure 9 : schéma des regroupements du CTN I



SYNTHESE DE LA SINISTRALITE AT 2011 PAR REGROUPEMENTS DE CODES RISQUES

Les graphiques des pages suivantes positionnent chacun des regroupements de codes risques suivant le nombre de salariés (abscisse) et le nombre d'AT avec arrêt (ordonnée) enregistrés en 2011, chaque CTN faisant l'objet d'une couleur destinée à faciliter la lecture. Trois droites correspondant aux indices de fréquence 20 – 40 – 60 (nombre annuel d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés) aident à situer chacun des regroupements par rapport à la sinistralité globale.

Figure 10 : nombre d'AT (avec arrêt) 2011 par regroupements de codes risques

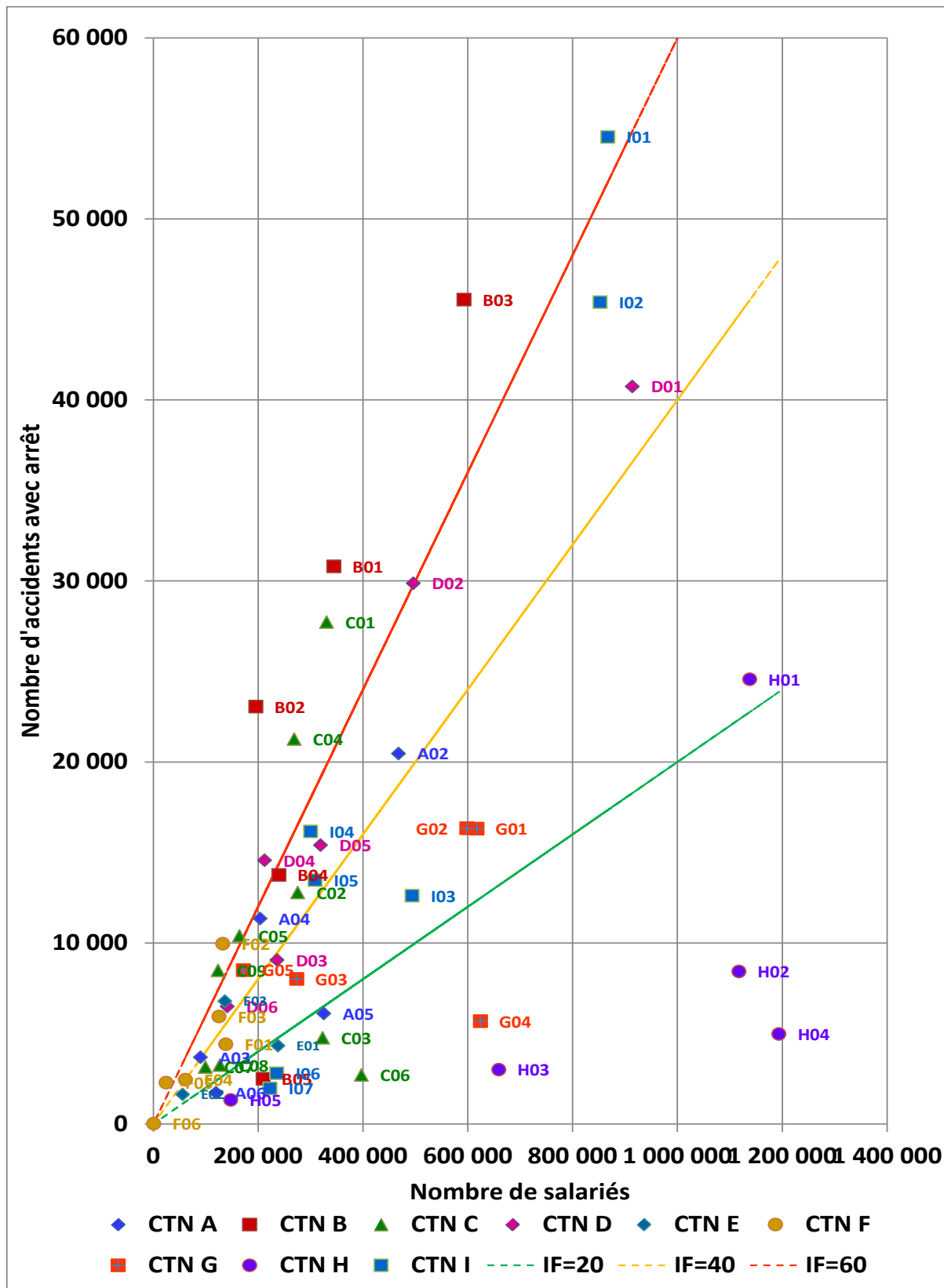


Figure 11 : agrandissement de la figure 10 près de l'origine

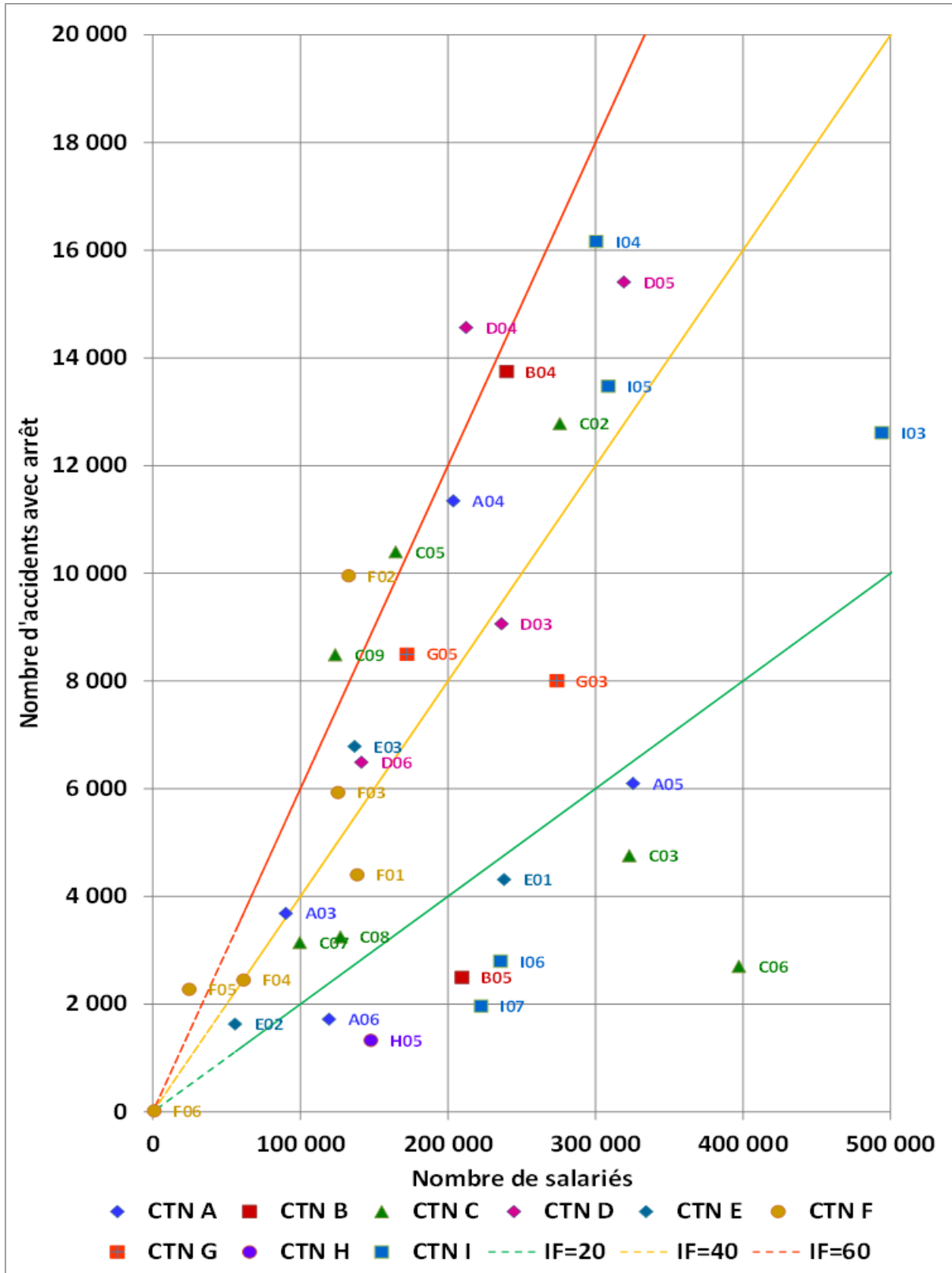


Figure 12 : indice de fréquence des AT 2011 par regroupements de codes risques

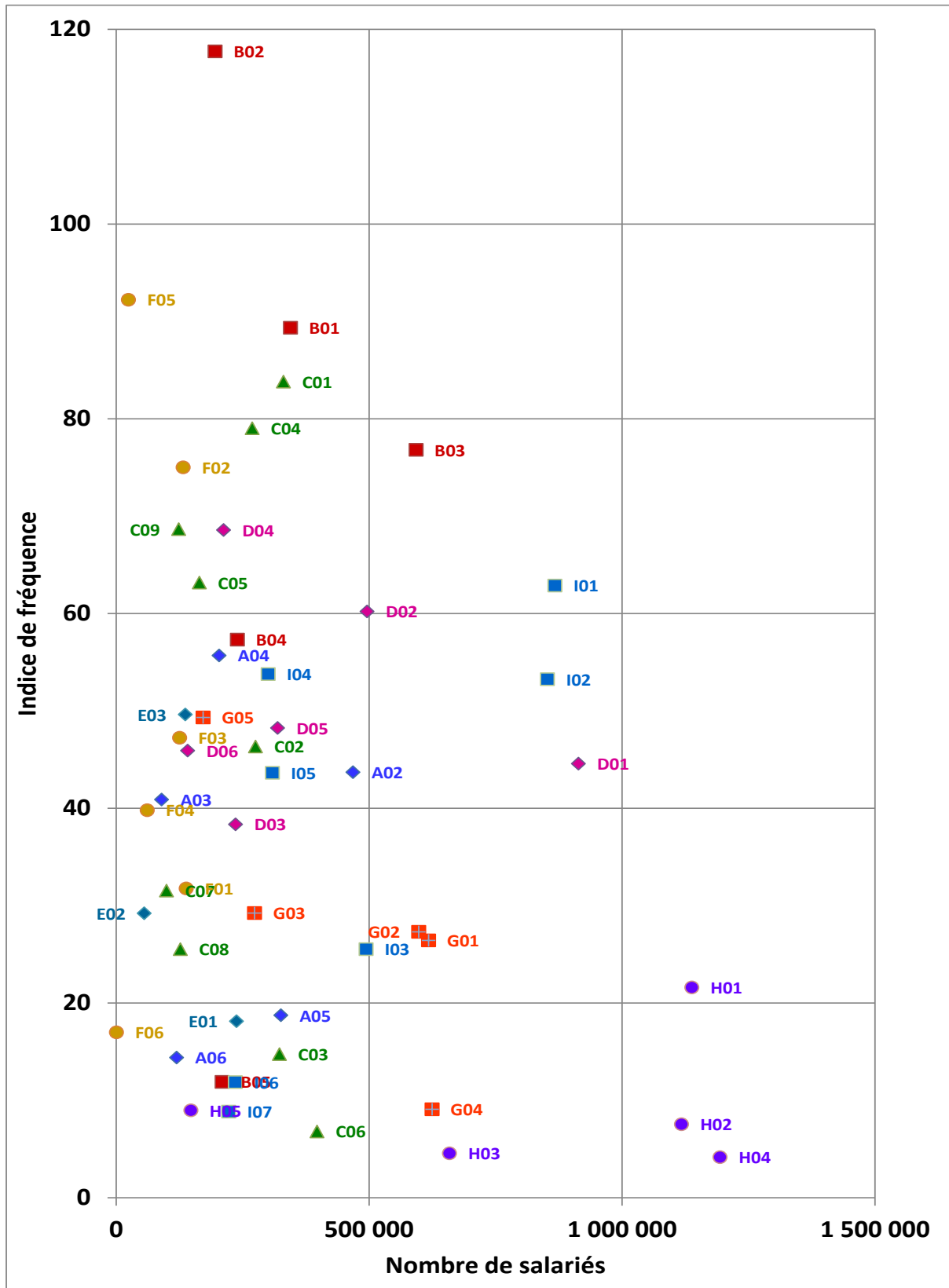


Figure 13 : agrandissement de la figure 11 près de l'origine

